

FNG NV demande la faillite

Malines, le 17 février 2022, 18h - Les conseils d'administration de FNG NV, FNG Finance Belgium BV et FNG Beheer NL BV ont décidé de demander la faillite demain matin auprès du tribunal de commerce d'Anvers, division de Malines. En raison notamment de la baisse mondiale de la valorisation du secteur du e-commerce, le produit d'une éventuelle introduction en bourse ou d'une vente de l'unique actif Ellos Group serait entre-temps nettement inférieur à ce qui est nécessaire pour rembourser les créanciers et rendre possible la relance durable engagée depuis mi-2020.

Depuis la faillite des activités de FNG au sein du Benelux, la société suédoise de commerce électronique Ellos Group était la seule partie restante de FNG. FNG a acheté Ellos Group au fonds d'investissement privé Nordic Capital en novembre 2019. En partie parce que le paiement de la vente n'était pas encore totalement réglé, l'ancien propriétaire restait également un créancier important de FNG. Afin d'éviter une procédure judiciaire, de rembourser les dettes contractuelles de ses créanciers et de permettre une relance de FNG, FNG a conclu un accord transactionnel avec Nordic Capital et plusieurs autres créanciers en avril 2020.

La mise en œuvre de cette transaction a nécessité une révision stratégique réussie du capital d'Ellos Group. Toutes les options possibles ont été examinées de manière très approfondie au cours de la période récente. Malheureusement, en attendant, aucune des options n'est réaliste dans le cadre et le calendrier de l'accord de règlement. Cela est dû en partie à la baisse de la valorisation du secteur du commerce électronique, au niveau mondial et en Scandinavie, aux augmentations de coûts au sein de la chaîne d'approvisionnement qui exercent une pression sur les marges et la rentabilité globale et, plus généralement, à l'affaiblissement du sentiment sur le marché boursier et le marché des acquisitions.

En conséquence, la relance durable de FNG, qui était en cours depuis la mi-2020, est devenue impossible. Dans ce contexte, les administrateurs ont décidé de déposer le bilan. Attendre plus longtemps aurait entraîné des coûts supplémentaires pour lesquels il n'existe actuellement aucun moyen. En outre, même avec des fonds supplémentaires, il n'est pas possible d'éviter la faillite dans le cadre et le calendrier transactionnel.

Informations complémentaires pour les journalistes : Dès que le tribunal prendra le dossier en considération, les administrateurs ne pourront plus communiquer. Les questions devront donc être adressées au tribunal ou aux curateurs.